

VILLIERS VINEUX
Séance du 17 septembre 2020
S 005-2020

<p>Convocation du 10 septembre 2020</p> <p>Affichage du 24 septembre 2020</p>	<p>L'an deux mil vingt et le dix-sept septembre à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de M. Kamel FERRAG, Maire</p> <p>Présents : Kamel FERRAG - Yves HUGOT - François SPINELLE - Hélène COUASSE - Franck LECOMTE - Morgan PIERRON - Jean-Baptiste NAVARRE - Romuald LEMAITRE - Éric JAMBON - Nicolas ARVIN-BEROD.</p> <p>Absente excusée : BUISSON Aurore a donné pouvoir à M. ARVIN-BEROD Nicolas pour la représenter à la réunion de Conseil, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous document</p> <p>Secrétaire de séance : Secrétaire de mairie</p>																				
	<p>Lecture du procès verbal de la séance du 10 juillet 2020 est donnée et est adoptée à l'unanimité.</p>																				
<p>Transfert de pouvoirs de police</p> <p><i>Délibération 2020 – 030</i></p>	<p>Le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes Serein et Armance concernant le transfert des pouvoirs de police spéciale.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres : DECIDE de préserver ses pouvoirs de police spéciale.</p>																				
<p>Investissement bâtiment communal.</p> <p><i>Délibération 2020 – 031</i></p>	<p>Suite à la décision d'achat du bâtiment et de la parcelle sis 4 petite rue. Le Maire propose au conseil municipal de faire des demandes de subventions pour l'achat et les travaux de réfection du bâtiment en bâtiment communal. Le Maire donne du plan de financement prévisionnel. Le propose également de faire un emprunt pour financer ce projet.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres : DECIDE de demander des subventions au titre de la DSIL, de la DETR, de Village de l'Yonne, ainsi que toute autre subvention qui peut être sollicitée. AUTORISE le Maire à contracter un emprunt afin de réaliser ce projet. CHARGE M. le Maire de signer tous documents se rapportant à ces dossiers.</p>																				
<p>Décision Modificative</p> <p><i>Délibération 2020 – 032</i></p>	<p>Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour ouvrir des crédits afin de pouvoir acheter et faire les travaux du bâtiment communal et propose la décision modificative suivante :</p> <table border="0"><tr><td>DI / 2111 :</td><td>+ 17 000,00€</td></tr><tr><td>DI / 2113 :</td><td>+ 8 000,00€</td></tr><tr><td>DI / 21318 :</td><td>+ 32 400,00€</td></tr><tr><td>RI / 1323 :</td><td>+ 9 000,00€</td></tr><tr><td>RI / 1641 :</td><td>+ 34 200,00€</td></tr><tr><td>RI / 10222 :</td><td>+ 14 200,00€</td></tr></table> <p>Le Maire informe également que des écritures sont erronées sur le budget et qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :</p> <table border="0"><tr><td>RI / 28041512-040 :</td><td>- 1,00 €</td></tr><tr><td>RI / 1321 :</td><td>+1,00 €</td></tr><tr><td>DI / 21534 - RAR :</td><td>+0,67€</td></tr><tr><td>DI / 21318 :</td><td>- 0,67€</td></tr></table> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres : ACCEPTE la décision modificative ci-dessus.</p>	DI / 2111 :	+ 17 000,00€	DI / 2113 :	+ 8 000,00€	DI / 21318 :	+ 32 400,00€	RI / 1323 :	+ 9 000,00€	RI / 1641 :	+ 34 200,00€	RI / 10222 :	+ 14 200,00€	RI / 28041512-040 :	- 1,00 €	RI / 1321 :	+1,00 €	DI / 21534 - RAR :	+0,67€	DI / 21318 :	- 0,67€
DI / 2111 :	+ 17 000,00€																				
DI / 2113 :	+ 8 000,00€																				
DI / 21318 :	+ 32 400,00€																				
RI / 1323 :	+ 9 000,00€																				
RI / 1641 :	+ 34 200,00€																				
RI / 10222 :	+ 14 200,00€																				
RI / 28041512-040 :	- 1,00 €																				
RI / 1321 :	+1,00 €																				
DI / 21534 - RAR :	+0,67€																				
DI / 21318 :	- 0,67€																				
<p>SDEY : projet 2021</p> <p><i>Délibération 2020 – 033</i></p>	<p>Les travaux 2020 sont en cours. Un rendez-vous a eu lieu le 8 septembre dernier avec les agents du SDEY (Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne).</p> <ul style="list-style-type: none">• Borne de recharge électrique : tarifs à l'achat entre 6 000 et 30 000€ Pas ou très peu de véhicule électrique sur la commune et la commune n'est pas sur un axe très fréquenté.• Diagnostic énergétique : Maire, école, logement mairie, rien de spécifique. Logement du bas : laine de verre date de 2008, il faudrait voir pour une isolation par l'extérieur. Le diagnostic et les travaux sont subventionnable.• Salle des fêtes : Isolation correcte, chauffage (conseil de ne pas augmenter d'un seul coup mais par pallier), conseil de diminuer la VMC et de changer les néons actuel par des LEDS.• Le syndicat propose également l'isolation des combles et l'enfouissement des réseaux. <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres : DECIDE de mettre en suspend le dossier borne de recharge électrique DECIDE de faire un relevé du compteur électrique durant les locations de la salle.</p>																				

Devis Cerig	<p>Le Maire donne lecture du devis de la société Cerig pour un éventuel changement de logiciel informatique pour un montant de 4 150€ HT.</p> <p>Le Maire donne également lecture d'un devis de Berger Levraut, logiciel actuel, pour une formation d'un montant de 1 975€ HT.</p> <p>Ce point est reporté en 2021 et devra être vu avec le SIVOS (logiciel en commun)</p>
Compte-rendu des réunions	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Communautaire du 16/07/20 : Vote des commissions (M. Yves HUGOT est à la commission voirie et M. Kamel FERRAG à la commission environnement et à la commission finance. • SIVOS du 30/07/2020 : Elections du bureau <p>La rentrée s'est bien passée ainsi que pour les TPS (toute petite section). Le protocole sanitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Syndicat des eaux : la réunion d'élection du bureau est prévue le 18/09/2020 • Percepteur le 11/09/2020 : Nouvelle organisation à compter du 1^{er} janvier avec un référent pour la commune. Point sur les impayés. • Commission déchets : Des nouvelles cartes de déchèterie seront mise à disposition des usagers à la Communauté de Communes. <p>Des composteurs sont encore disponibles, 330L à 25,00€ et 650L à 35,00€</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prochain conseil communautaire mardi 22/10/2020
Fêtes de fin d'année	<p>Noël des enfants : suite à la crise sanitaire, il est trop risqué de faire comme les années précédentes. L'association est en réflexion sur l'organisation.</p> <p>Repas des aînés : 34 personnes. Des devis vont être demandés pour faire des paniers ou pour faire un repas livré à domicile.</p>
QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES	<ul style="list-style-type: none"> • Informatique : Projet d'installer internet à la salle des fêtes. Pour la mairie, voir pour une meilleure sauvegarde numérique et sécurisé l'ordinateur. • Masques : A ce jour, le montant d'achat des masques s'élève à 3 272,62€ et une subvention a été demandée pour 1 569,00€. Un rachat de masques jetables et de masques réutilisables est prévu avec une distribution au 11/11/2020. • M. Yves GIRAUD arrête la vente de bouteille de gaz. Un appel à candidature à la population sera fait. • La communauté de communes a fait une proposition de blason à la commune. • Le Maire informe le conseil municipal des remerciements de la famille de Mme Monique GIRAUD-JOFFRIN. • Voir pour la mise à jour du site internet.
	<p>La séance est levée à 23 h 00 Fait et délibéré les jours mois et an susdit Signatures</p>

Le Maire,
FERRAG Kamel

